

Communiqué du Conseil des Ministres du mercredi 29 juin 2022 CM n°2022-28/sgg

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

JEUDI 30 JUIN 2022

1129

Malikilé

www.malikle.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Mise en œuvre de l'Accord de paix

Un blocage sans précédent selon le Centre Carter



Nouvelle loi électorale : Les failles au crible
de la MODELE-Mali



Fonds de Solidarité Africain (FSA) : Le ministre
SANOU plaide pour les entreprises maliennes



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

27 Juin
2022

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

569

Nouveaux cas confirmés

03

Nouveaux guéris

05

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

542 295 Vaccinations incomplètes

1 370 889 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

31 163

Guéris

30 332

Décès

737

dont 17 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.13



P.22



P.26



/ Une /

Mise en œuvre de l'Accord de paix : Un blocage sans précédent selon le Centre Carter

P.5

/ Brèves /

Lutte contre le terrorisme : Les FAMA frappent au cœur des GAT

P.13

Drame de l'immigration à Nador : Pas de victime malienne, pour l'instant

P.13

MINUSMA : Cérémonie d'hommage au casque bleu guinéen décédé le 19 juin 2022 à Kidal

P.14

10ème anniversaire de l'International Rescue Committee : Cap sur le renforcement de l'action humanitaire

P.14

CRI 2002 soutient la défense et la sécurité : Un projet de plus de 148 millions de FCFA bientôt lancé

P.15

/ Actualité /

Fonds de Solidarité Africain (FSA) : Le ministre SANOU plaide pour les entreprises maliennes

P.18

Communiqué du Conseil des Ministres du mercredi 29 juin 2022

CM n°2022-28/sgg

P.19

31ème session du Conseil d'Administration de l'ANAC : Le taux de réalisation des émissions évalué à 143 %

P.21

1ère Réunion du Comité National de Pilotage de la région du Liptako-Gourma : Plus de sécurité pour un retour rapide de l'Etat

P.22

/ Politique /

Nouvelle loi électorale : Les failles au crible de la MODELE-Mali

P.24

Retour à l'ordre constitutionnel : Le chronogramme électoral approuvé par la classe politique

P.26

2ème session budgétaire de la Mairie du District de Bamako : Un budget révisé de 76,6 milliards de nos francs

P.27

/ Culture & société /

Fête de la Tabaski : Sous le sceau de la vie chère

P.28

/ International /

Blanchiment de capitaux, terrorisme : Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats ivoiriens fait des précisions sur les échanges avec la mission du FMI

P.29

Juin, mois de l'Enfant : Comment en faire une période qui soit utile à cette tranche d'âge ?

P.30

/ Sport /

FC BARCELONE- MERCATO : Le Barça prêt à abandonner Lewandowski ?

P.31

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié [Bamako – Mali]

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** Fatou SISSOKO



**Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSO »**



**80001120
80001122**



**+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**



Mise en œuvre de l'Accord de paix

Un blocage sans précédent selon le Centre Carter

Le centre Carter qui tient le rôle d'Observateur Indépendant de l'Accord de Paix au Mali, a rendu public, le mardi 28 juin 2022, un nouveau rapport qui présente les observations sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, pour la période de septembre à juin 2022. Ce rapport précise que la mise en œuvre de l'accord se trouve une situation de blocage sans précédent.

Le présent rapport couvre la période de septembre 2021 à juin 2022 et se focalise sur un autre facteur fréquemment négligé : le débat autour de la « relecture » de l'Accord. Il constate que la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger se trouve dans une situation de blocage sans précédent. Il s'appuie sur plus de quatre années d'observation quotidienne du processus de mise en

œuvre et souligne que la « relecture » de l'Accord est une question qui mine inutilement sa mise en œuvre.

Le document précise que les Parties signataires, le Gouvernement du Mali, la Coordination des Mouvements de l'Azawad et la Plateforme, n'ont réalisé aucune avancée significative depuis près d'un an. Les organes clés du processus de mise en œuvre sont à l'arrêt, pour la plupart.

Dans le même temps, il ressort que les processus de recrutements, de réarmement et les mouvements sur le terrain opérés en dehors du cadre de l'Accord, font planer le risque d'une reprise des hostilités. **« Pourtant, publiquement, toutes les Parties continuent à réaffirmer leur engagement envers l'Accord. Les raisons de cette situation sont multiples. Les récriminations entre les Parties signataires lors de la réunion**



du Comité de Suivi d'octobre 2021, les désaccords sur le Cadre Stratégique Permanent et la détérioration des relations entre les dirigeants des Mouvements et le Gouvernement de Transition y ont contribué », peut-on lire dans le rapport.

La relecture de l'accord

Le rapport du centre Carter souligne que l'idée de « relecture » de l'Accord prospère dans le débat public, charriant des interrogations, des incertitudes, et des passions. **« Cela se constate à travers l'usage croissant des expressions de « relecture », « relecture intelligente » ou « mise en œuvre intelligente » dans les conversations ordinaires comme dans les déclarations officielles. « La question de la « relecture », déjà si implantée dans les esprits, contribue largement à miner le processus de mise en œuvre et hypothèque d'une certaine manière l'avenir même de l'Accord. Pour le Gouvernement, la « relecture » de l'Accord apparaît, notamment à travers les Programme d'action gouvernementale (PAG), comme une condition prioritaire à la poursuite de la mise en œuvre. La CMA, quant à elle, considère le projet de « relecture » comme une cause de rupture. De nombreux responsables politiques et des leaders d'opinion perçoivent le contenu de l'Accord et sa supposée « immuabilité » comme un danger. De plus, en l'absence de définition claire sur son contenu, le projet de « relecture » de l'Accord a aussi affaibli la capacité d'intervention de ceux qui accompagnent le processus, tels que la Médiation**

internationale et même l'Observateur indépendant », peut-on trouver dans le rapport.

Ainsi, l'Observateur indépendant se propose de contribuer à une clarification de la question de la « relecture » en revenant sur ses origines, son évolution et les débats qui l'entourent. Il rappelle aussi les possibilités offertes par l'Accord pour adapter consensuellement les mesures prévues, et la manière dont les Parties ont constamment su y recourir depuis 2015 pour adapter la mise en œuvre de l'Accord aux réalités et au contexte malien.

En effet, ce rapport signale que depuis les Assises Nationales de la Refondation (ANR), tenues du 11 au 30 décembre 2021, l'impact du concept de « relecture » n'a cessé de grandir. **« Les ANR ont confirmé les choix du Gouvernement en recommandant de « relire l'Accord d'Alger, publier son Additif et ac-**

célerer sa mise en œuvre ». La disparition des références à l'article 65 de l'Accord ici accentuent les incertitudes autour de la « relecture ». Lors de son investiture devant le Conseil National de Transition le 7 juin 2021, le Président de la Transition, Assimi Goïta, a prôné pour la première fois la « mise en œuvre intelligente et efficiente » de l'Accord. Un an plus tard, le flou sur la définition du concept, les changements concrets recherchés et la procédure proposée demeure », souligne le rapport du centre Carter.

Si certains responsables politiques ont introduit l'idée de « relecture » de l'Accord pour ouvrir un espace de débats et aller vers une meilleure appropriation nationale de l'Accord, l'Observateur indépendant constate que les débats suscités par ce concept et tous les doutes qui l'entourent ont produit un effet nettement négatif sur la mise en œuvre.

De ce fait, il indique que faute de précision sur l'idée de « relecture », ni sur l'objectif que cette formule portait, la reprise de ce concept dans la politique nationale a alimenté le déficit de légitimité de l'Accord dans la population et la défiance entre les Parties.

Devant les incertitudes qu'entretient l'absence de définition des expressions de « **relecture** », « **relecture intelligente** » ou de « **mise en œuvre intelligente** » de l'Accord, l'Observateur indépendant souligne qu'un débat prolongé sur cette question a contribué sérieusement à la paralysie de la mise en œuvre de l'Accord.

■ Maffenin Diarra



■ Ammy Baba Cisse



Après quelques jours d'absence, je suis de retour. Il n'est pas facile sans beaucoup d'entre vous qui m'ont contacté pour savoir ce qui n'allait pas. En tout cas Dieu veille ! Merci à vous tous!



■ Daouda Bakary Kone



(CROISSANCE AFRIQUE)–Le samedi 18 juin 2022 le Secrétaire Général de l'ONG Entrepreneuriat Jeunes Emploi et du Développement (AEJED) Dr Toumany Josué Kanté, Agro économiste et Chercheur à l'IER (Institut d'économie rurale de Sotuba) s'est entretenu avec² les hommes de medias à son siège Hamdallaye ACI 2000. A l'issue de cette rencontre, il était accompagné par le Directeur Exécutif Bakary Koné. Cet entretien était axée sur l'Agriculture à travers les actions de l'ONG- Entrepreneuriat Jeunes Emploi et du Développement (AEJED)

■ Malick Konate



Musique - la Main de Dieu : Master Soumy lance son 5è Album

"La Main de Dieu". Une oeuvre du rappeur malien qui retrace le rapport entre Dieu et les hommes dans le contexte malien. Un Album de 10 titres, qui au-delà de la spiritualité soulève plusieurs thématiques notamment, la gouvernance, la politique, l'armée, la citoyenneté...

Plusieurs collaborations figurent dans ce travail de plus de 4 ans.



Film de Robert Guédiguian : une histoire d'amour

Un long métrage a été réalisé par Robert Guédiguian. Avec ses partenaires, le réalisateur a, en prélude du lancement officiel, animé une conférence de presse. Ladite conférence s'est tenue, lundi 27 juin 2022, au Blonba. La projection complète est prévue, mardi 28 juin 2022, au Ciné Magic Babemba.

■ Issa Kaba



A l'occasion de la Conférence de Presse de présentation de son nouvel album notre frère Rappeur Galedou Soumy nous a fait l'honneur de nous compter parmi ses proches en nous invitant à cette séance d'écoute et de partage ,la rencontre s'est tenue autour de " la main de Dieu" le nom de l'album qui est composé de 10 titres dont une chanson dédiée à l'armée, en plus de nous autres journalistes ses frères artistes et beaucoup de leaders d'opinion notamment El hadj Djimé Kanté Dramane Alou Koné Dak promoteur du Groupe Renouveau mon frère Fousseyni Sissoko Boubacar Paitao etc .la sortie officielle de l'album c'est ce mardi 28 juin ,s'il vous plaît achetez pour comprendre. Merci mon frère Master Soumy.



Je suis " ROUGE " de naissance, je suis venu trouver que c'est le Djoliba l'équipe de notre famille,merci aux nouveaux dirigeants qui nous rendent fiers d'appartenir à ce club mythique, clein d'œil spécial à Youba Cisse le responsable communication du DAC tu fais un travail de ouf kôrô .



La commission d'organisation du Salon des médias (SAM Mali) en Réunion hier mardi. La chose prend forme, Rendez-vous ce jeudi 30 juin à 15h 30mn sous la présidence du Premier ministre.



FIGARO DU MALI



DECRET N°2022-0393/PT-RM DU 29 JUIN 2022
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE INDEPENDANT DE SUIVI EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES ASSISES NATIONALES DE LA REFONDATION

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2021-0729/PT-RM du 16 octobre 2021, modifié, portant création, missions, organisation et fonctionnement des Organes des Assises nationales de la

Refondation ;

Vu le Décret n°2022-0242/PT-RM du 20 avril 2022 portant création, organisation et fonctionnement du Comité indépendant de Suivi-Evaluation de la Mise en œuvre des

Recommandations des Assises Nationales de la Refondation, DECRETE :

Article 1er : Les Personnalités dont les noms suivent, sont nommés membres du Comité indépendant de Suivi Evaluation de la Mise en œuvre des Recommandations des

Assises Nationales de la Refondation (CINSERE-ANR), en qualité de: Coordinateur général :

- Maître Amadou Tièoulé DIARRA, Avocat ;

Coordinateur général adjoint :

- Monsieur Mamadou Hachim KOUMARE, Ancien Ministre ;

Responsables thématiques :

1. Professeur Jean Bosco KONARE, Enseignant Chercheur ;

2. Monsieur Boureima Allaye TOURE, Société civile ;

3. Général (ER) Gabriel POUDIOUGOU, Ancien CEMGA ;

4. Docteur Mamadou DIAMOUTANI, Secrétaire général HCIM ;

5. Madame Fatim SIDIBE, Journaliste ;

6. Madame SIMPARA Assitan KEITA, Société civile ;

7. Colonel (Douanes) Sidy Mohamed ICHRACH, Ancien Gouverneur ;

8. Monsieur Hinna Mahamar HAIDARA, Environnementaliste ;

9. Madame Nana SANOU, Société civile ;

10. Monsieur Alfousseyni DIAWARA, Enseignant Chercheur ;

11. Monsieur Souleymane KONE, Ancien Ambassadeur ;

12. Madame Habibatou MAIGA, Magistrat ;

13. Madame DIALLO Fadimata Bintou TOURE, Enseignante à la retraite;

Rapporteur général :

- Monsieur Bougouna SOGOBA, Société civile ;

Experts Thématiques :

1. Professeur Assétou Founè SAMAKE MIGAN, Ancien Ministre ;

2. Monsieur Moussa Alassane DIALLO, Ingénieur d'Agriculture et du Génie rural ;

3. Monsieur Mouktari HAIDARA, Professeur des Arts plastiques ;

4. Monsieur Wafi OUGADEYE, Ancien Président de la Cour suprême,

5. Monsieur Cheickna Hamallah DIARRA, Spécialiste en Information et Communication ;

6. Monsieur Alhadje Aly Garba KOUNTA, Juriste ;

7. Monsieur Mamadou KEITA, Enseignant-Chercheur ;

8. Monsieur Mamadou Seydou TRAORE dit Babou, Expert en Administration publique ;

9. Monsieur Ousmane Sina DIALLO, Professeur associé ;

10. Lieutenant-colonel Mamadou SOUKOUNA ;

11. Professeur Moussa DJIRE, Professeur d'Enseignement supérieur;

12. Monsieur Adama KONATE, Ingénieur en Chimie à la retraite ;

13. Monsieur Missa DIOMA ; Econome-Comptable ; Spécialistes en suivi-évaluation :

1. Monsieur Yénizié KONE, Agronomiste-Chercheur;

2. Monsieur Adama Nama SANOGO, Planificateur ;

3. Madame Awa SOGOBA, Spécialiste en gestion stratégique des Projets ;

4. Monsieur Oumar DEMBELE, Planificateur ;

5. Monsieur Hamady Souholy DOUCOURE, Spécialiste en Suivi-Evaluation.

Article 2 : Elles bénéficient, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 29 juin 2022

Le Président de la Transition,

Chef de l'Etat,

Colonel Assimi GOITA



1er Conseil des gouverneurs du Fonds de Solidarité Africain (FSA) : le ministre SANOU exhorte le fonds à appuyer davantage les requêtes des entreprises maliennes.

Le Ministre de l'Économie et des Finances a pris part, par visioconférence, aux travaux de la 1ère session du Conseil des Gouverneurs du Fonds de Solidarité Africain (FSA) qui s'est tenue ce mardi 28 juin 2022 à Bujumbura (capitale de la République du Burundi), sous la présidence du Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Économique du Burundi, Président en exercice du Conseil.

Les principaux points à l'ordre du jour ont porté sur, entre autres, l'approbation des comptes, l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2021, l'élargissement de la base actionnaire du fonds, approbation des demandes d'adhésion des nouveaux États membres...

Le Fonds de Solidarité Africain est une institution financière multilatérale de garantie créée en 1976 et basée à Niamey au Niger. Il regroupe 14 États membres africains avec comme objectif de faciliter aux États et aux entreprises publiques et privées de sa zone d'intervention l'accès aux crédits destinés à financer des projets d'investissements productifs, et la mobilisation de l'épargne locale et extérieure notamment par des interventions en garantie sur les marchés financiers.

Lors des échanges, le Ministre de l'Économie et des Finances a salué la bonne collaboration qui existe entre le Fonds et l'État du Mali ainsi que le soutien apporté au secteur privé malien.

L'appui du fonds permet de favoriser l'accès des PME/PMI aux crédits d'investissements qui demeurent encore dans notre pays un défi. La garantie financière apportée par le Fonds est un outil de mitigation du risque.

C'est pourquoi le Ministre de l'Économie et des Finances a exhorté les dirigeants du fonds à appuyer davantage les requêtes des entrepreneurs maliens afin de leur permettre d'accéder aux crédits nécessaires à leurs opérations de financements et au développement du secteur privé.

Les États membres du FSA sont le Benin, le Burkina-Faso, le Burundi, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, l'Ile Maurice, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

Le Fonds de Solidarité Africain est dirigé par l'ancien Ministre malien M. Ahmadou Abdoulaye Diallo.



■ Oumar Barou Officiel



C'est un fait. Le décret portant nomination des personnes chargées de rédiger la nouvelle constitution a été publié ce mercredi 29 juin.

Constat, aucun journaliste n'y figure. La presse est-elle entrain de perdre son statut de 4e pouvoir? A qui la faute? Je m'interroge simplement !

DECRET N°2022...../PT-RM DU 2022 PORTANT NOMINATION DES MEMEBRES DE LA COMMISSION DE REDACTION DE LA NOUVELLE CONSTITUTION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition révisée par la loi du n 2022 du 25 février 2022;

DECRETE :

Article 1er : Les Personnalités dont les noms suivent, sont nommés membres de la commission de rédaction de la nouvelle constitution, en qualité de :

Président :

Monsieur Fousseyni SAMAKE, ancien Secrétaire général du Gouvernement,

Rapporteur général :

Monsieur Wafy OUGADEYE, ancien président de la Cour Suprême,

Rapporteur général adjoint :

Madame SANOGO Aminata MALLE, Médiateur de la république,

Experts :

- Me. Moustapha S. H CISSE, Bâtonnier ;
- Professeur Moussa DJIRE, juriste politiste,
- **Madame ZOUBOYE Fatoumata DICKO, Notaire,**
- Monsieur Mohamed AG ERLESS, Chercheur anthropologue,
- Général (ER) Yamoussa CAMARA, Ministre conseiller à la sécurité nationale ;
- Monsieur Harouna DIALLO, Juriste constitutionnaliste ;
- Docteur Brema Ely DICKO, Sociologue ;
- Professeur Balla DIARRA, Géographe ;
- Docteur Brehima FOMBA, juriste constitutionnaliste ;
- **Mme Jaqueline KONATE, Informaticienne ;**
- Docteur Alfousseyni DIAWARA, Segal adjoint de la présidence ;
- Monsieur Mamadou Seydou TRAORE, Administrateur Civil à la retraite ;
- Professeur Soumaila SANOGO, Historien ;
- Monsieur Mamani NACIRE, Membre du corps préfectoral ;
- **Ins Gal (2S) Marie Claire DIALLO, ancien Directeur Général Adjoint de la police ;**
- Monsieur Mamadou SANTARA, Ancien Secrétaire général du Gouvernement ;

- Professeur Eloi DIARRA, Constitutionnaliste ;
- Professeur Modibo TRAORE, Économiste ;
- Monsieur Ben Cherif DJABATE, Communicateur Traditionnel ;
- **Madame Oumou DIARRA dite Diema, Communicatrice ;**
- Me Cheick Omar KONARE, avocat ;
- Monsieur Boubacar SOW, Administrateur civil à la retraite ;

Article 2 : Les charges afférentes à l'accomplissement de sa mission sont imputables au Budget d'État.

Article 3 : le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

AJCAD TV



Bamako

Ce jour du mercredi 29 juin 2022, s'est produit un grave accident de circulation sur la route de Niama, 300 mètres après le carrefour de Waraba Tchatcho et 100 mètres environ après la bifurcation de Kadobougou. Bilan provisoire 02 morts et un blessé grave.

Cause de l'accident, un car voyageur pourchassé par un motard de la police en charge de la circulation routière.

En effet, tout serait partie du refus d'obtempérer du chauffeur du car, qui, au lieu de s'arrêter accéléra, poursuivi par l'agent de la police, il perdit le contrôle du véhicule à quelques mètres de la bifurcation de Kadobougou et la suite est sans commentaire, trois motocyclistes percutés et malheureusement deux ont rendu l'âme

et le troisième fut d'urgence transporté à l'hôpital par les sapeurs pompiers.

La foule mécontente a posé des barricades sur la route, allumant des pneus tout acte qui a complètement perturbé la circulation.

NB: Cause de ce terrible accident :

*Refus d'obtempérer du chauffeur du car voyageur...

*Chasse poursuite enclenchée par le policier motard...

*Bilan : 02 morts et un blessé grave.

Source : Zhao Ahmed Amadou Bamba



Casimir Sangala



Une association dénommée FORSAT civile ! A hakilina kagni n'ga sèbèla a ya tîgô yèlèma. On ne joue pas avec ça !

Ecobank, groupe bancaire panafricain, désignée Meilleure Banque de financement du commerce en Afrique de l'Ouest (Leaders in Trade Awards de Global Trade Review).

Awa Sylla



La Gambie se prépare pour prendre la présidence de la CEDEAO. Mais elle va hériter les deux dossiers brûlants qui sont le Burkina et de la Guinée Conakry.

Bacary Camara



Les rites et traditions..

Le Kamablon de Kangaba n'est pas la propriété commune de tous les Keita du Mandé. Cette case est seulement séparée de la Mosquée que par un pieu. Peut-on penser alors à un rite animiste?. La réfection de la case sacrée de Kaaba tous les sept ans revêt une importance considérable dans la mémoire collective des malinkés de cette région, mais ce que l'on sait moins c'est que cette cérémonie ne dépasse pas la dimension d'un culte familial propre aux Kandasi (lignée de Kanda) de Kangaba. L'assistance aux festivités y est limitée aux plus anciennes familles de la ville et même leurs cousins les Keita de la rive droite n'y assistent pas en tant qu'associés ou invités d'honneur. Cette cérémonie est donc loin de rassembler les patriarches du Man-

den dans la célébration d'un rituel commun. Si la case sacrée de Kaaba est incontestablement la plus célèbre, elle n'est pourtant pas la plus ancienne, car ce sont les rois mansa sema qui fit venir de Keniero, village situé dans les monts mandingues la pierre sacrée « Kama » sur laquelle repose le culte de ce sanctuaire. A Farabana, il existerait aussi un vestibule sacré préfigurant le sanctuaire Kamablou de Kangaba. Ce village n'existe plus, mais son ancien emplacement est connu de certaines familles Keita qui l'ont transformé en un important lieu de culte.

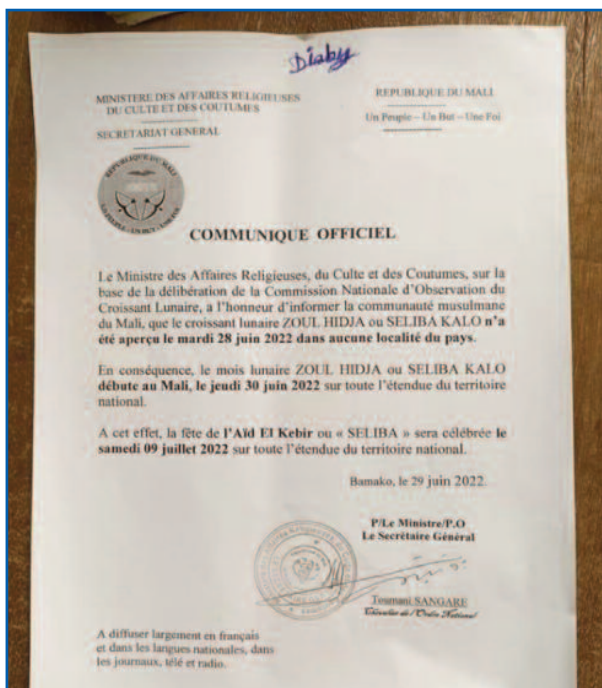
B.CAMARA, Journaliste, chercheur.



■ Abdoul Momini Bokoum



Ko la fête c'est le Samedi 9 juillet 2022.



■ Football Autopsie



Jose Mourinho : « Je veux que le monde voie que l'Afrique est égale à tout le monde, les Africains ne sont pas en retard sur le talent. Ils ont du

talent pour gagner n'importe quel tournoi, sauf que la plupart de leurs meilleurs joueurs sont dispersés dans le monde entier et jouent pour d'autres pays au lieu de leur pays d'origine.

"Je sais que je ne serai pas populaire pour avoir fait cette déclaration, mais la FIFA devrait rendre les choses équitables en refusant de laisser les joueurs représenter d'autres pays, cela rendra les tournois de la FIFA encore plus compétitifs et non à sens unique."



■ Serge Daniel



#Mali-CEDEAO -Sanctions- De bonnes nouvelles pour le Mali dimanche 3/07/2022/ au sommet de cédeao à Accra. J'y serai

#Mali-Chronogramme des élections / D'après mes informations, voici le chronogramme les élections proposé par le gouvernement: Référendum : mars 2023 -Élections collectivités territoriales : juin 2023 -Élections législatives : octobre - novembre 2023 -Présidentielles: fev 2024

■ Macky Sall



J'exprime ma douleur suite au chavirement d'une pirogue, au large de Kafountine et la mort par noyade de jeunes au Lac rose. Je présente mes condoléances émues aux familles des personnes décédées. Paix à leur âme.

■ Mamadou Ismaila KONATE



Le 1er qui l'ouvrira pour dire la moindre niaiserie à l'encontre de la CEDEAO/UEMOA ou de l'un quelconque des Chefs d'Etats composant ces organisations aura la langue coupée. Prévenez le pourfendeur public national de la fermer jusqu'au 03/07/2022 minuit. #PourUnMaliSansEmbargo !



Préparez à **SUP MTI BENI MELLAL** votre carrière
 d'**INGÉNIERIE** et de **MANAGER**

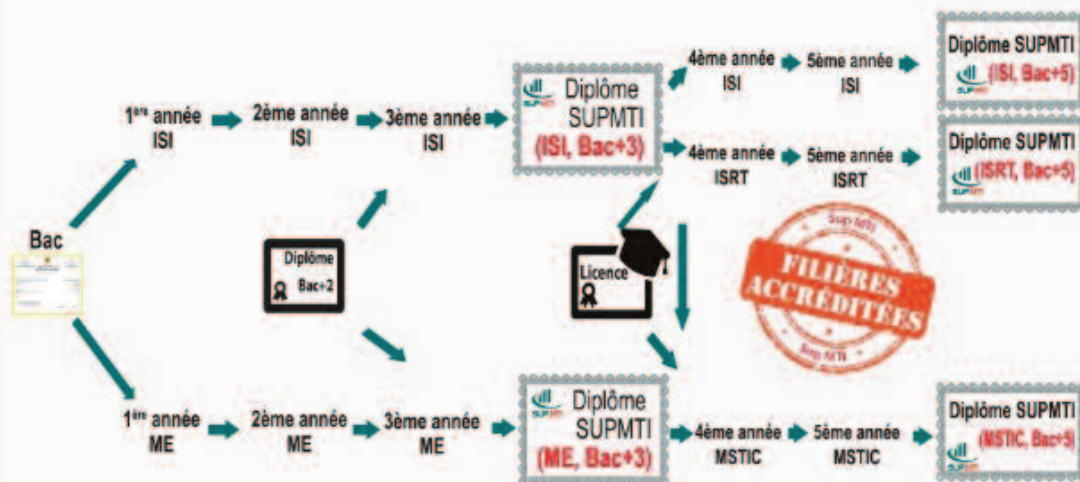
ÉCOLE DE MANAGEMENT

- ✓ Management des Entreprises (**ME Bac+3**)
- ✓ Management des Systèmes et Technologies de l'Information et de Communication (**MSTIC Bac+5**)

ÉCOLE D'INGÉNIERIE INFORMATIQUE, RÉSEAUX ET TÉLÉCOMS

- ✓ Ingénierie des Systèmes Informatiques (**ISI Bac+3**)
- ✓ Ingénierie des Systèmes Réseaux et Télécoms (**ISRT Bac+5**)
- ✓ Ingénierie des Systèmes d'Information (**ISI Bac+5**)

L'EXCELLENCE
 PAR LA FORCE
 DU GROUPE
 DES ÉCOLES
SUP MTI



Diplômes Bac+3 et Bac+5

Partenaires :



Certificats
 Internationaux :



Nationalités des étudiants de **SUP MTI Béni Mellal**



SUP MTI BENI MELLAL

Contacteur au Mali

Boulevard Hassan II,
 Quartier Al Adarissa
 (au-dessus du café voltaire)
 (+212) 612 993 056
 (+212) 5 23 42 22 33/34
 hamidaitsaid@supmti.ac.ma
 @supmtibm
 @SUPMTIBeniMellal

D&D Consulting
 HAMDALLAYE ACI2000, RUE 330, PORTE 10
 +223 698883 05/82017575
 mdoumbia1@yahoo.fr

Lutte contre le terrorisme : Les FAMA frappent au cœur des GAT



Des plots logistiques et sanctuaires terroristes documentés de la Katiba du Macina d'Amadou Kouffa dans les secteurs de Djenné, Ténenkou, Segué et la forêt de Sama, dans le cercle de Bankass, ont été des cibles des frappes aériennes des FAMA du lundi 20 au mercredi 22 juin 2022.

L'attaque barbare des groupes armés terroristes de la Katiba de Macina dans la commune de Diallassagou dans le cercle de Bankass, région de Badiangara, dans la nuit du 18 au 19 juin dernier, a fait plusieurs dizaines de personnes tuées, des boutiques et greniers incendiés, et des bétails emportés.

Dans un communiqué, le 22 juin dernier, l'Etat-major Général des Armées, via la Direction de l'Information et des Relations Publiques des Armées, a informé que des frappes aériennes ont ciblé, entre les 20 et 22 juin 2022, des plots logistiques et sanctuaires terroristes documentés de la Katiba du Macina d'Amadou Kouffa dans les secteurs de Djenné, Ténenkou, Segué et la forêt de Sama, dans le cercle de Bankass.

S'inscrivant dans le cadre des opérations de protection des populations et de leurs biens, ces actions sont consécutives à des efforts de recherche et de précision des renseignements sur les auteurs des attaques terroristes contre les populations civiles dans le cercle de Bankass le 18 juin 2022 et sous le leadership de la Katiba du Macina, a indiqué le communiqué. Soumis depuis plusieurs mois à une forte pression des Forces Armées Maliennes jusque dans leurs zones sanctuaires où ils disposaient d'un certain confort et d'une grande influence par le passé, les groupes terroristes ont adapté leurs modes d'action et orienté désormais leurs attaques lâches contre les cibles molles et les civils désarmés, au mépris des lois de la République du Mali, en violation de tous les Droits Humains des populations et de toutes les règles relatives au Droit International Humanitaire.

L'Etat-major Général des Armées continuera, rassure-t-on, la recherche de tous les responsables de ces crimes inhumains pour qu'ils répondent de leurs actes devant la justice et la traque des assaillants continue dans le cadre du Plan Maliko et de l'Opération Kèlètiguï et que les FAMA assurent pleinement leur mission de défense de l'intégrité territoriale et de protection des personnes et leurs biens.

L'Etat-major Général des Armées rappelle que les FAMA restent engagées et respectueuses des strictes règles d'engagement qui encadrent leurs actions, poursuit le communiqué.

Oumar Sawadogo / Source : Le Soft

Drame de l'immigration à Nador : Pas de victime malienne, pour l'instant

Plusieurs migrants clandestins, dont plusieurs Maliens, en tentant de franchir les murs de Melilla, au Maroc, le jeudi dernier, en vue d'entrer en Espagne, ont trouvé la mort. Heureusement aucun compatriote ne fait partie des victimes.

Selon le site du Comité national de crise, 23 migrants irréguliers ont trouvé la mort en tentant de franchir l'enclave espagnole de Melilla. Le même jour, la télévision nationale marocaine « Al Aoula » a rapporté, citant des sources locales dans la province de Nador (nord), que « cinq migrants ont péri, le soir du samedi 25 juin ».

Par ailleurs, s'agissant du nombre des migrants, l'Espagne a annoncé, le vendredi 24 juin, que plus de 2 000 migrants ont tenté de franchir illicitement Melilla, enclave soumise à l'administration espagnole dans les territoires du Maroc. L'enclave espagnole, séparée du territoire marocain par une clôture de fer, est connue pour être un point de transit pour les migrants africains vers l'Europe.

Selon les mêmes sources, au moins 18 personnes originaires d'Afrique subsaharienne ont trouvé la mort en tentant de forcer l'entrée du poste frontalier de Melilla, selon un communiqué publié vendredi soir par les autorités de la province de Nador (nord-est).

Par contre, les autorités de Melilla ont précisé qu'au moins 130 migrants sont parvenus à rentrer dans l'enclave espagnole à la suite de cette tentative d'entrée massive.

Suite à cette prise d'assaut de plus 2000 migrants irréguliers, l'intervention des forces de l'ordre marocaines a fait plusieurs victimes, qu'on pouvait constater dans une vidéo circulant sur les réseaux. C'est à 20h dans cette journée du 25 juin 2022, qu'il a été dénombré 134 morts à l'hôpital public de Nador et 64 à l'hôpital de Berkane, soit 198 morts parmi les migrants, des morts signalés parmi les forces de l'ordre. Au moment où nous mettions ces informations sous presse, selon une source proche, « il n'y a pas de Malien pour l'instant, parmi les défunts. Il faut noter que le dimanche dernier, les organisations de défense des droits de l'homme avaient exprimé leur inquiétude quant à l'enterrement à la sauvette des victimes, sans identification et sans autopsie.

Lamine BAGAYOGO / Source : Mali Horizon



MINUSMA : Cérémonie d'hommage au casque bleu guinéen décédé le 19 juin 2022 à Kidal



Le 24 juin dernier, la place d'arme du Quartier général de la MINUSMA à Bamako a de nouveau été le lieu d'un ultime adieu à un Casque bleu tombé au champ d'honneur. La cérémonie a eu lieu en hommage au sacrifice pour la paix, consenti par le soldat de 2ème classe, Jean Emmanuel HABA, du contingent guinéen de la MINUSMA.

Le 19 juin 2022, alors qu'il menait une opération de recherche et de détection de mines avec ses frères d'armes, le Casque bleu HABA a été grièvement blessé par un Engin explosif improvisé. Il succombera à ses blessures le même jour à l'hôpital militaire de la MINUSMA de Kidal. Pour lui rendre ce dernier hommage et saluer sa bravoure, la haute direction de la Mission des Nations unies, la hiérarchie militaire des Forces armées maliennes (FAMA) et des Casques bleus (Force, police et civils), des officiels maliens, des représentants du corps diplomatique accrédités au Mali, ainsi que ses collègues civils et en uniforme étaient présents. Dans son oraison funèbre, le Lieutenant-Colonel Moussa SOUMAH, Commandant en second du bataillon guinéen, se souvient de la « motivation et du courage qui animaient le défunt et le poussait à toujours bien faire son travail de recherche et de détection des engins explosifs avec détermination et esprit de sacrifice ». Après avoir décoré la dépouille mortuaire de la Médaille de l'ONU à titre posthume, le Général MEUNIER, Chef d'État-major de la Force de la MINUSMA est revenu sur le quotidien des Casques bleus sur le terrain. « Les soldats de la paix de la MINUSMA font l'objet d'engagements hostiles quotidiens, allant de tirs indirects, d'engins explosifs improvisés à des attaques directes et complexes, » a-t-il déclaré avant d'ajouter que « cela doit aussi nous rappeler que chaque jour, nous devons nous demander ce que nous pouvons faire de plus et de mieux pour empêcher que cela ne se produise ». Présidant la cérémonie, le Chef de la MINUSMA, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies au Mali, El-Ghassim WANE, a déposé une gerbe de fleurs sur le cercueil du défunt. Revenant sur la situation sécuritaire, il a réitéré l'engagement de la Mission à poursuivre son Mandat pour la paix au Mali. « La route vers la paix demeure semée d'embûches, mais rien n'entamera notre détermination (...) Que le sacrifice du soldat HABA nous inspire et nous amène à nous mobiliser encore d'avantage, pour la cause de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme au Mali ».

Source : MINUSMA

10ème anniversaire de l'International Rescue Committee : Cap sur le renforcement de l'action humanitaire



Le ministre délégué chargé de l'Action humanitaire, de la Solidarité, des Réfugiés et des déplacés, Imam Oumarou Diarra, a présidé les festivités de célébration des 10 ans de l'International Rescue Committee (IRC), le vendredi 24 juin 2022 au Musée National.

Le ministre délégué chargé de l'Action humanitaire, Imam Oumarou Diarra, a rappelé que l'IRC est une ONG créée en 1933, qui accompagne les populations affectées par des crises et des conflits dans plus de 40 pays, dont le Mali dans la reconstruction de leurs foyers et de leurs communautés, afin de promouvoir un environnement protecteur et digne. Il a ajouté qu'il a ouvert sa mission au Mali en avril 2012, avec l'aval des autorités maliennes et apporte depuis, une aide vitale aux communautés et aux individus vulnérables, dont les moyens d'existence sont affectés par la récurrence des crises sécuritaires, socio économiques ou celles liées aux aléas climatiques. À l'en croire, l'IRC opère ainsi dans les régions de Nara, Mopti (cercles de Ténenkou, Youwarou), Douentza, Gao (cercle d'Ansongo) et Ménaka, sur base d'évaluations des besoins, où sont associés les services décentralisés, et ce pour des actions, qui visent à répondre aux besoins des communautés les plus vulnérables non couverts dans des contextes sécuritaires volatiles. Et d'ajouter qu'il intervient toujours dans le respect des principes humanitaires, en accord avec les différentes politiques techniques nationales ou régionales. Il a remercié l'IRC et l'ensemble des bailleurs de fonds qui s'investissent personnellement et financièrement pour apporter une assistance aux côtés du Gouvernement aux populations du nord, du centre et du sud du Mali, dans le besoin. Rappelons que les zones d'intervention de l'IRC sont la région de Nara, Mopti (cercle de Ténenkou et Youwarou), Douentza, Gao (cercle d'Ansongo) et Ménaka. Grâce aux financements de BMZ, l'IRC a mis en œuvre des projets de relance et développement économique dans ses différentes régions. Les ressources humaines sont de 300 staffs nationaux et 13 staffs internationaux.

Abréhima GNISSAMA

CRI 2002 soutient la défense et la sécurité : Un projet de plus de 148 millions de FCFA bientôt lancé

Pour apporter son soutien indéfectible aux autorités de la Transition dans le domaine de la défense et de la sécurité, le Cercle de Réflexion et d'Information (CRI 2002) vient d'initier un projet d'une durée de 24 mois pour plus de 148 millions FCFA. Ledit projet sera bientôt lancé pour le grand bonheur de tous les Maliens.

L'annonce du lancement de ce projet a été faite par le président du CRI 2002, Dr Abdoulaye Sall, au cours d'une conférence de presse tenue hier 28 juin à la Maison des Aînés.

Du début de la Transition à nos jours, les autorités maliennes ont axé la majeure partie de leurs efforts sur le secteur de la défense et de la sécurité, dont la plus grave crise secoue le pays depuis 2012. C'est devant ce défi majeur que CRI 2002, à travers son président, Dr Sall, a bénéficié du financement d'un projet avec une enveloppe de plus de 148 millions, dans le but de minimiser l'insécurité que vivent nos populations. Selon le conférencier, ce projet couvre la période du 1er juin au 31 mai 2024.

Parlant toujours de l'initiative, Dr Sall soutiendra que ce projet, d'une durée de vingt-quatre (24) mois sur financement du Fonds des Nations Unies pour la Démocratie (FNUD-UNDEF), et en partenariat avec Transparency International Défense et Sécurité (TIDS), s'inscrit dans la dynamique de la contribution de la société civile sur le chantier de l'opérationnalisation des recommandations et résolutions issues des Assises Nationales de la Refondation de l'Etat (ANR) organisées par le Gouvernement en Décembre 2021.

A l'en croire, la refondation du pays se fera au niveau de la gouvernance,



de la citoyenneté civique et du savoir. Selon lui, ces trois axes ne pourraient se réaliser sans la défense et la sécurité.

S'agissant des résultats attendus du projet, il dira que ceux-ci se situent également à trois niveaux qui sont, le renforcement des capacités des organisations de la société civile pour l'amélioration du secteur sécuritaire et de la défense, de comment faire pour que les sans-voix soient entendus au plus haut sommet de l'Etat et enfin de comment trouver les mécanismes pour la mise en œuvre du projet.

Avant de préciser que l'initiative va concerner plus de 300 villages identifiés dans les différents pôles du Cri 2002. Ces pôles, indique-t-il, sont le Pôle Ségou-Sikasso-Mopti, de celui de Ménaka-Kidal-Gao, de celui de Kayes-Koulikoro-Bamako.

Lamine BAGAYOGO / Source : Mali Horizon



**Institut National de Prévoyance Sociale
(INPS)**

SERVICE AMO

Contacts: 63 25 18 84 / 20 22 04 08

COMMUNIQUE

A L'INTENTION DES ASSURES AMO DE L'INPS

La Direction générale de l'INPS porte à la connaissance de tous les assurés enrôlés à l'AMO de Janvier à Mai 2022, dans les centres déconcentrés de l'INPS (Communes I, II, III, IV, V, VI et du SAMO) que les cartes biométriques AMO sont disponibles dans les agences principales des communes de Bamako et du SAMO de l'INPS.

La Direction générale de l'INPS compte sur la bonne compréhension de toutes et de tous.

Bamako le 09 Juin 2022

P/ Le Directeur général PO
Chef de service AMO-INPS




Dr Bandiougou M TRAORE



Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

BON A SAVOIR

■ C'EST QUOI L'ENRICHISSEMENT ILLICITE ?

L'enrichissement illicite est :

- l'augmentation substantielle du patrimoine d'un agent public sans rapport avec ses revenus légitimes, ou
- le train de vie que mène cet agent sans rapport avec ses revenus légitimes.

■ C'EST QUOI LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est la liste détaillée des revenus et des biens qui appartiennent à un agent public, transmise par cet agent aux autorités compétentes pour analyse et exploitation conformément à la loi.

■ QUI DOIT FAIRE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens concerne les personnalités suivantes : présidents d'institution, ministres et assimilés, présidents et membres des autorités administratives indépendantes, députés ou maires, autres ordonnateurs ou comptables publics, directeurs généraux, présidents d'établissement public, directeurs généraux, nationaux ou régionaux des services de l'Etat, magistrats, chefs d'état-major des armées, responsables de la passation de marchés publics, responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

Les personnalités concernées sont environ 8 000.

■ OÙ FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. En retour, cette autorité délivre un récépissé à l'auteur de la déclaration de biens.

■ QUELS SONT LES REVENUS ET BIENS À DÉCLARER ?

- les revenus : salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues ;
- les biens meubles : véhicules, meubles et bijoux de valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales,
- les biens immeubles : maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, animaux, terrains nus.

Tous les revenus et biens doivent être déclarés, qu'ils soient situés au Mali ou à l'extérieur.

■ QUELLES SONT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives comme les titres fonciers, les lettres d'attribution, les concessions rurales, les concessions urbaines, les relevés de comptes bancaires, etc.

■ QUAND FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné :

- au début de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration de biens ;
- chaque année, au plus tard le 31 décembre ;
- à la fin de la fonction ou du mandat.

Le formulaire de déclaration de biens est téléchargeable en cliquant

www.oclei.ml

<https://www.facebook.com/Office-Central-de-Lutte-Contre-l-Enrichissement-Illicite>

Fonds de Solidarité Africain (FSA) : Le ministre SANOU plaide pour les entreprises maliennes



Le ministre de l'Économie et des Finances a pris part, par visioconférence, aux travaux de la 1ère session du Conseil des Gouverneurs du Fonds de Solidarité Africain (FSA) qui s'est tenue le mardi 28 juin 2022 à Bujumbura (capitale de la République du Burundi), sous la présidence du ministre des Finances, du Budget et de la Planification Économique du Burundi, Président en exercice du Conseil.

Les principaux points à l'ordre du jour ont porté sur, entre autres, l'approbation des comptes, l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2021, l'élargissement de la base actionnaire du fonds, approbation des demandes d'adhésion des nouveaux États membres.... Le Fonds de Solidarité Africain est une institution financière multilatérale de garantie créée en 1976 et basée à Niamey au Niger. Il regroupe 14 États membres africains avec comme objectif de faciliter aux États et aux entreprises publiques et privées de sa zone d'intervention l'accès aux crédits destinés à financer des projets d'investissements productifs, et la mobilisation de l'épargne locale et extérieure notamment par des interventions

en garantie sur les marchés financiers. Lors des échanges, le ministre de l'Économie et des Finances a salué la bonne collaboration qui existe entre le Fonds et l'État du Mali ainsi que le soutien apporté au secteur privé malien. L'appui du fonds permet de favoriser l'accès des PME/PMI aux crédits d'investissements qui demeurent encore dans notre pays un défi. La garantie financière apportée par le Fonds est un outil de mitigation du risque.

C'est pourquoi le ministre de l'Économie et des Finances a exhorté les dirigeants du fonds à appuyer davantage les requêtes des entrepreneurs maliens afin de leur permettre d'accéder aux crédits nécessaires à leurs opérations de financements et au développement du secteur privé.

Les États membres du FSA sont le Bénin, le Burkina-Faso, le Burundi, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, l'Île Maurice, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, le Tchad et le Togo. L'Accord portant création du Fonds de Solidarité Africain a été adopté le 21 décembre 1976.

Le FSA a eu pour objet à cette époque de faciliter le développement économique des États

africains qui y participent - principalement des États les plus défavorisés par les facteurs de caractère structurel - en contribuant au financement de projets d'investissement présentant un intérêt particulier. La Loi no. 91-1401 du 31 décembre 1991 a validé des modifications au niveau des conditions de garantie de remboursement, du siège, des ressources, des opérations, et de l'organisation du Fonds.

Ainsi, les Ministres de tutelle du Fonds ont, à l'occasion de leur réunion du 20 décembre 2008, tenue à Niamey, adopté l'Accord Révisé portant création du Fonds de Solidarité Africain. L'Accord révisé est entré en vigueur dès notification de sa ratification par la majorité des États signataires. La France, qui a ratifié l'Accord du 21 décembre 1976 et participé aux activités du Fonds jusqu'en 2000, ne figure pas parmi les signataires de l'Accord Révisé.

Il faut rappeler que le Fonds de Solidarité Africain est dirigé par l'ancien Ministre malien M. Ahmadou Abdoulaye Diallo.

■ Yama DIALLO

Communiqué du Conseil des Ministres du mercredi 29 juin 2022 CM n°2022-28/sgg



Le Conseil des Ministres s'est réuni, en session ordinaire, le mercredi 29 juin 2022, dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba, sous la présidence du Colonel Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'État.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a :

- adopté des projets de texte ;
- et entendu des communications.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

1. Sur le rapport du ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions, le Conseil des Ministres a adopté un projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre certaines mesures par ordonnances. Le présent projet de loi est initié en application des articles 74 de la Constitution et 13 de la Charte de la Transition.

Il vise à autoriser le Gouvernement à prendre, par ordonnances, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi, durant la période comprise entre la clôture de la session ordinaire du Conseil national de Transition ouverte le 04 avril 2022 et l'ouverture de la session ordinaire du mois d'octobre 2022.

Le projet de loi adopté habilite le Gouvernement à adopter des mesures nécessaires pour la réalisation de son programme dans les domaines ci-après :

- la création, l'organisation et le contrôle des services et organismes publics afin de permettre au Gouvernement d'opérer les réformes nécessaires à l'amélioration du fonctionnement de l'administration ;
 - l'organisation de la production pour créer les conditions favorisant la promotion économique et sociale ;
 - les statuts du personnel en vue de fixer ou de faire évaluer les règles déterminant la situation de certaines catégories de personnel ;
 - les traités et accords internationaux pour permettre au Gouvernement d'honorer ses engagements internationaux.
2. Sur le rapport du ministre de la Santé et du Développement Social, le Conseil des Ministres a adopté :
- a. un projet de décret précisant les conditions d'inscription et de radiation au tableau de l'Ordre des Médecins du Mali ;
 - b. un projet de décret précisant les conditions d'inscription et de radiation au tableau de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes du Mali ;
 - c. un projet de décret précisant les conditions d'inscription et de radiation au tableau de l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Mali ;
 - d. un projet de décret précisant les conditions d'inscription et de radiation au tableau de l'Ordre des Pharmaciens du Mali ;
 - e. un projet de décret précisant les conditions d'inscription et de radiation au tableau de l'Ordre des Sages-femmes du Mali.
- Les Ordres des Médecins, des Chirurgiens-

Dentistes, des Infirmières et Infirmiers, des Pharmaciens, et des Sages-femmes sont des établissements publics à caractère professionnel ayant pour mission l'organisation et la représentation des personnes physiques et morales exerçant les professions de médecins, de chirurgiens-dentistes, d'infirmiers, de pharmaciens et de sages-femmes.

Pour que ces professions soient correctement exercées, les lois de création des différents ordres prévoient des dispositifs comme l'inscription et la radiation au tableau de l'ordre concerné c'est-à-dire l'habilitation à exercer ou non la profession.

Les projets de décret sont initiés dans ce cadre. Ils déterminent, entre autres, les conditions d'inscription aux tableaux et de radiation des tableaux des différents ordres.

Leur adoption permettra de renforcer la législation en matière de lutte contre l'exercice illégal des professions concernées.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

1. Le ministre de l'Education nationale a informé le Conseil des Ministres du déroulement de l'examen du Diplôme d'Etude fondamentale. Le cycle des examens de fin d'année scolaire 2021-2022 a démarré le lundi 20 juin 2022 avec les épreuves écrites du certificat d'aptitude professionnelle. Il s'est poursuivi le lundi 27 juin avec l'examen du diplôme d'études fondamentales.

La session 2022 du diplôme d'études fondamentales 237 540 candidats répartis dans 1 801 centres d'examens.

Cette session a enregistré la participation de 9 636 candidats déplacés dans les dix régions concernées dont 141 à Bassikounou en Mauritanie pris en charge entièrement par le gouvernement pour un coût de 171 millions francs CFA.

Sur instruction du Président de la Transition, Chef de l'Etat le lancement officiel a été effectué à Bamako, Académie Rive Droite, au centre III de Sogoniko par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Le même jour et à la même heure, les membres du Gouvernement



étaient présents dans toutes les régions du Mali pour procéder au lancement desdits examens.

A la satisfaction générale, les épreuves se sont déroulées normalement dans un climat social apaisé, aucune fuite de sujet n'a été signalée.

2. Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a informé le Conseil des Ministres du processus de recrutement de 117 enseignants-chercheurs dont 59 Maîtres-Assistants et 58 Assistants au titre de l'exercice budgétaire 2022.

Conformément à l'Ordonnance n°2017-036/P-RM du 27 septembre 2017 portant statut des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, les maîtres-assistants sont recrutés sur titre parmi les détenteurs de Doctorat et les assistants sur concours parmi les détenteurs de Master.

Ce processus est lancé pour combler le déficit d'enseignants-chercheurs face au flux exponentiel d'étudiants.

3. Le Ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social a informé le

Conseil des Ministres du processus d'organisation de la conférence sociale dans le domaine du travail.

L'organisation d'une conférence sociale dans le domaine du travail est une recommandation forte des Assises nationales de la Refondation. Elle a été aussi, retenue par le Gouvernement comme une des activités prioritaires de l'adoption d'un pacte de stabilité sociale, sécuritaire et de croissance.

L'objectif général visé par la conférence sociale est d'identifier les moyens et les mécanismes permettant d'aboutir à une stabilité sociale durable.

Trois thèmes seront discutés au cours de la conférence. Il s'agit :

- de la politique salariale de l'Etat ;
- de la liberté syndicale et de l'exercice du droit de grève ;
- du dialogue social.

La tenue de ladite conférence permettra entre autres :

- de faire un diagnostic clair des causes réelles de la détérioration constante du climat social ;

- d'identifier les inégalités salariales et leurs causes pour plus d'équité et de justice sociale ;
- d'identifier les besoins de renforcement des capacités des acteurs tripartites ;
- de favoriser l'élaboration et la signature d'un pacte de stabilité sociale, sécuritaire et de croissance.

4. Le ministre de la Santé et du Développement social a informé le Conseil des Ministres de l'évolution de la maladie à Coronavirus marquée par une augmentation du nombre de cas testés positifs par rapport à la semaine précédente.

Le Président de la Transition, Chef de l'État a appelé la population au respect strict des mesures de prévention et de lutte contre la maladie.

Bamako, le 29 juin 2022

Le Secrétaire général du Gouvernement,
Mahamadou DAGNO
Officier de l'Ordre national

31ème session du Conseil d'Administration de l'ANAC :

Le taux de réalisation des émissions évalué à 143 %

Le 31ème Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) s'est déroulé le jeudi dernier dans les locaux de la présidence de ladite agence, à Hamdallaye ACI 2000. C'est au cours de cette session du Conseil d'Administration que les administrateurs ont précisé que les émissions du plan d'exécution de l'année 2021 se chiffrent à 6 616 013 050, de Francs CFA, soit un taux de réalisation de 143 %.



Présidée par la toute nouvelle présidente du Conseil, Mme Touré Assian Sina, la rencontre a enregistré la présence du tout-nouveau Directeur Général de l'ANAC, Colonel Drissa Koné, et de plusieurs représentants des structures affiliées à ladite agence.

Dans ses propos introductifs, la présidente du C.A dira que cette session intervient à un moment où le Mali demeure confronté à la fois à une crise sociopolitique, sécuritaire et sanitaire, provoquant un ralentissement des activités économiques. Avant d'ajouter que la crise sanitaire liée à la maladie à coronavirus et la fermeture des frontières, imposée par la CE-DEAO et l'UEMOA, continuent d'avoir un impact évident sur les activités du secteur aéronautique et, par ricochet, sur celles de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

Selon elle, les travaux de la saison porteront sur l'examen et l'approbation du compte rendu d'activités et sur le compte de gestion de

l'exercice 2021. « Ils se pencheront aussi sur le point d'exécution à mi-parcours des activités programmées pour l'exercice 2022 ainsi que sur diverses questions soumises par la Direction générale ; l'analyse approfondie de ces documents nous permettra, c'est ma conviction, d'apprécier les résultats atteints et d'évaluer les difficultés rencontrées afin de donner de nouvelles orientations à l'Agence » précise-t-elle.

Au titre du compte rendu d'activités au 31 décembre 2021, Mme Touré soutiendra que dans le domaine du renforcement des mesures de sécurité, le résultat final de l'audit de l'OACI de décembre 2015 avait crédité le Mali de 73,39 %, actualisé à 74,13 % en 2020. Suite à la révision des questions de protocole par l'OACI, ajoute-elle, ce taux a été ramené à 72,44 % en janvier 2022. L'Agence prépare activement le prochain audit, qui devrait voir l'amélioration significative de ce taux ».

En outre, dira-t-elle, les inspections program-

mées au titre de l'année 2021 dans le cadre de la surveillance continue des exploitants ont été réalisées. S'agissant de la certification des aéroports, il convient de souligner que les inspections pour le maintien du certificat de l'Aéroport International Président Modibo KEÏTA – Sénou renouvelé le 25 septembre 2020, ont été réalisées ainsi que celles prévues pour les autres aéroports et aérodromes au cours de la même période.

S'agissant de l'évolution du trafic aérien, la présidente soutiendra qu'il convient de noter que les mouvements d'avion à l'Aéroport International Président Modibo KEÏTA – Sénou ont connu une croissance de 43,2 % en 2021 par rapport à 2020. Le trafic passager a également connu une augmentation d'environ 88,6 % en 2021 par rapport à 2020. Cette tendance haussière des mouvements d'avions et du trafic passager, selon elle, s'explique essentiellement par la reprise des vols commerciaux passagers à destination du Mali, suite à la levée des restrictions de vols mises en place dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID – 19.

Parlant des études détaillées pour l'extension de l'Aéroport de Sikasso, la présidente du CA, Touré Assian Sina, parlera de la fourniture et l'installation d'équipements de sûreté; les travaux de réparation de la Brigade de Transport Aérien (BTA) de Kayes ; les travaux de réparation de la route de patrouille de l'Aéroport International Président Modibo KEÏTA – Sénou. Et la construction d'une baie vitrée pour la protection de l'équipement de détection de traces d'explosifs (EDS).

Pour conclure, elle dira que l'état d'exécution du budget au 31 décembre 2021 se présente ainsi qu'il suit « En recettes, pour une prévision de 4 633 397 684 de Francs CFA, les émissions se chiffrent à 6 616 013 050, de Francs CFA soit un taux de réalisation de 143 % pendant que les recouvrements s'élèvent à 6 405 074 950 de Francs CFA soit un taux de 97 %. En dépenses, pour une prévision de 4 633 397 684, de Francs CFA les dépenses engagées se chiffrent à 4 083 210 182 de Francs CFA, soit un taux d'exécution de 88 %. Quant aux dépenses liquidées, elles s'élèvent à 3 821 598 067, de FCFA soit un taux d'exécution de 82 % ».

Lamine BAGAYOGO
Source : Mali Horizon

1ère Réunion du Comité National de Pilotage de la région du Liptako-Gourma : Plus de sécurité pour un retour rapide de l'Etat

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Porte-parole du gouvernement, le Colonel Abdoulaye Maïga, a présidé la première réunion du Comité national de pilotage de la facilité de stabilisation de la région du Liptako-Gourma, en compagnie de son homologue des Mines, Lamine Seydou Traoré, le jeudi 24 juin 2022, à l'Ecole de Maintien de la Paix Alioune Blondin Beye.



Le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le Colonel Abdoulaye Maïga, a indiqué que ce plan de travail s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la facilité de stabilisation du Liptako-Gourma pour la Région de Bandiagara. Dans cette perspective, estime-t-il, les consultations ont abouti à l'élaboration du plan d'actions conjoint couvrant cinq communes de la localité (Bandiagara, Pignari-Bana, Doucoumbo, Dandoli et Dourou). Pour lui, ce projet vise des activités dans le cadre de la sécurité et du retour de l'État, la mise à disposition d'infrastructures de services sociaux, sans oublier le renforcement des moyens de subsistance pour relancer l'économie locale, la cohésion sociale et la mise en place du mécanisme de gestion de la facilité. À l'en croire, le projet permettra notamment l'amélioration de la sécurité et de la présence

de l'État, la disponibilité des moyens de subsistance pour toutes les populations cibles, le renforcement de la cohésion sociale et de la paix dans les zones ciblées. « C'est l'occasion de mettre en évidence les efforts conjugués par les départements ministériels impliqués, les partenaires au développement et les autorités régionales, qui se sont investis pour poser les jalons majeurs de la mise en œuvre de ce projet de stabilisation. Ces efforts communs ont permis de définir, de façon coordonnée, les zones d'intervention du projet de la facilité de stabilisation, couvrant les régions de Bandiagara, Douentza, Gao, Mopti, Ménaka et Tombouctou » a ajouté le ministre de l'Administration territoriale.

Et le ministre Maïga de réaffirmer la détermination de son département à œuvrer, en rapport avec toutes les parties prenantes, pour la réussite de la facilité de stabilisation au Mali.

« Cette facilité, qui vient de s'ajouter aux actions du cadre politique de gestion de la crise du centre, est une expression de la ferme volonté de l'État à développer une approche holistique de la stabilisation du pays. C'est pourquoi, cette réunion a servi de cadre pour valider le plan de travail annuel et donner les orientations nécessaires en vue de la réalisation des actions concrètes identifiées dans les sites retenus. J'apprécie l'expertise opérationnelle du PNUD qui, en rapport avec le comité d'experts et les autorités régionales, a enclenché des actions sur le terrain et réalisé des diagnostics, qui ont permis de disposer de plans d'actions conjoints dans la région de Bandiagara.

Abréhima GNISSAMA
Source : Mali Horizon

L'INPS demeure au service des populations maliennes pour leur offrir l'espoir d'un avenir radieux



L'INPS au service des assurés sociaux



**INSTITUT NATIONAL
DE PREVOYANCE SOCIALE**



www.inps.ml



Email : inps@inps.ml



[INPS.Mali](https://www.facebook.com/INPS.Mali)



[@INPS_Mali](https://twitter.com/INPS_Mali)

Nouvelle loi électorale : Les failles au crible de la MODELE-Mali (Suite et fin)

La nouvelle loi électorale, adoptée par le Conseil National de Sécurité (CNT), le 17 juin dernier, et promulguée par le Président de la Transition, le 24 juin, continue d'alimenter les débats. La nouvelle loi, désormais en vigueur, n'a pas résisté à l'analyse de la Mission d'Observation des Elections au Mali (MODELE-Mali) qui, malgré les 92 amendements apportés dans la nouvelle loi par le CNT, y décèle des incongruités et des failles, et formule des recommandations. Après les lacunes et les impairs pour ce qui concerne les rôles de l'AIGE, du MATD et de la Cour Constitutionnelle dans notre précédente édition, en voici d'autres qui ont trait aux rôles du Comité National de l'Égal Accès aux Médias d'État (CNEAME), le Collège et la mise en place des bureaux de vote, la Centralisation des résultats et la présence des Observateurs, la proclamation des résultats et leur publication en ligne, la candidature à la présidentielle des membres des forces armées et de sécurité, les circonscriptions électorales...

Pour ce qui du Comité National de l'Égal Accès aux Médias d'État (CNEAME), l'article 81 de la nouvelle loi dispose, entre autres, que les candidats, les partis politiques et les groupements de partis politiques peuvent utiliser

pour leur campagne les médias d'État (radio, télévision, presse écrite). Le Comité National de l'Égal Accès aux Médias d'État (CNEAME) veille à l'accès égal aux médias d'État des candidats, des partis politiques et des groupements de partis politiques en lice. Une disposition qui ignore, selon MODELE-Mali, les médias privés et les médias sociaux ; y compris les réseaux sociaux. La Haute Autorité de la Communication (HAC) qui a pour mission la régulation du secteur de la communication, dans les domaines de la communication audiovisuelle, de la presse écrite, de la publicité par voie de presse, est aussi ignorée dans la Loi. Mieux, pour la MODELE-Mali, les attributions de la HAC, compte tenu des missions dévolues à cette structure, devraient figurer dans la Loi électorale.

Pour ce qui est du Collège, l'article 7 de la nouvelle loi dit que le Collège, organe délibérant de l'autorité est composé de quinze (15) membres désignés sur la base des critères de compétence, de probité, de bonne moralité, d'impartialité ainsi que de jouissance des droits civiques et politiques. Il comprend des représentants des pouvoirs publics, des partis politiques et de la société civile, à raison de huit (08) membres pour les pouvoirs publics,

quatre (04) pour les partis politiques et trois (03) pour la société civile. Les membres représentant les pouvoirs publics sont désignés comme suit : - trois (03) par le Chef de l'État ; - un (01) par le Premier ministre ; - deux (02) par le Président de l'Organe législatif ; - un (01) par le Président du Haut Conseil des Collectivités et un (01) par le Président du Conseil Économique, Social et Culturel. Les membres représentant les partis politiques et la société civile sont désignés selon les modalités fixées par ces institutions ou organisations. Remplacer les - ; par des virgules.

A ce niveau, la MODELE observe que la composition de l'AIGE donne une majorité absolue aux membres désignés par les pouvoirs publics qui peuvent mettre en place le bureau de l'AIGE, suivant l'article 8, qui cite les postes de Président, Vice-président, Rapporteur et Rapporteur adjoint, sans consulter les membres des partis politiques et de la société civile. La MODELE constate en outre que cette majorité donne d'énormes opportunités aux pouvoirs publics de peser sur le processus électoral, d'autant que la deuxième branche du système électoral, à savoir le ministère de l'Administration territoriale, travaille sous les ordres du Chef de l'Exécutif.

Le principe de la majorité absolue se retrouve aussi dans la mise en place des démembrements de l'AIGE au niveau des régions, cercles et communes du Mali, suivant l'article 22 qui évoque 7 membres dont 4 représentants des pouvoirs publics, 2 des partis politiques et 1 de la société civile. Le mandat du Collège de l'AIGE est de 7 ans non renouvelable (article



7), alors que le mandat des démembrements qui court 6 mois avant le début des opérations référendaires et électorales prend fin 1 mois après la proclamation des résultats définitifs (article 24). La MODELE trouve cependant que la présence des partis politiques et de la société civile au sein de l'AIGE est le signe d'une plus grande inclusivité, même si les pouvoirs publics constituent une majorité de fait.

Pour ce qui est de la centralisation des résultats et de la présence des observateurs, la loi prévoit, dans les articles 150, 151, 165 et 172, la mise en place de commissions de centralisation des résultats des élections Présidentielle et Législatives. Sont seulement autorisés les représentants de l'AIGE et des partis politiques. A ce niveau, la MODELE trouve que la présence des Observateurs nationaux et internationaux n'a pas été mentionnée lors de ces étapes, pourtant cruciales du processus. Aussi, la MODELE regrette que les attributions des observateurs électoraux ne soient pas bien définies dans la loi 2022. Elle aurait souhaité que la loi mentionne clairement la présence des observateurs à toutes les étapes du processus électoral, y compris aux différents niveaux de centralisation des résultats provisoires et définitifs.

Pour ce qui concerne la proclamation des résultats et leur publication en ligne, les articles 151, 165 et 172 disent qu'après la proclamation des résultats provisoires, des élections Présidentielle et Législatives, cinq jours après le scrutin, leur publication se fait par bureau de vote sur le site de l'AIGE, sans préciser le délai de publication. La MODELE estime qu'il faut procéder à la publication des résultats par centres et bureaux de vote, au fur et à mesure de la proclamation des résultats provisoires. Ce qui permettra, à ses yeux, d'éviter les conflits et d'éventuels tripatouillages des résultats pendant la remontée et la centralisation des résultats ; contribuant ainsi à la transparence et à la crédibilité des élections. Pour ce qui est de la candidature des membres des forces de défense et de sécurité, l'article 155 de la nouvelle loi dit que tout membre des Forces Armées ou de Sécurité qui désire être candidat aux fonctions de Président de la République doit démissionner ou demander sa mise à la retraite au moins six (06) mois avant la fin du mandat en cours du Président de la République. Toutefois, pour les Élections pendant la Transition, les membres des Forces Ar-

mées ou de Sécurité qui désirent être candidats aux fonctions de Président de la République doivent démissionner ou demander leur mise à la retraite au moins quatre (04) mois avant la date de l'élection présidentielle marquant la fin de la Transition.

Par ailleurs, l'article 7 nouveau de la Loi N°2022-001/ du 25 février 2022, portant révision de la Charte de la Transition, stipule qu'en cas de vacance de la Présidence de la Transition pour quelque cause que ce soit ou d'empêchement absolu ou définitif du Président de la Transition pour quelque cause que ce soit, constaté par la Cour Constitutionnelle saisie par le Président du Conseil National de Transition et le Premier ministre, les fonctions du Président de la Transition sont exercées par le Président du Conseil National de Transition jusqu'à la fin de la Transition. Ces modifications laissent la possibilité aux autorités de la Transition de se porter candidat à la prochaine élection Présidentielle. Aussi, à ce niveau, le constat est clair pour la MODELE-Mali : Malgré les possibilités, une candidature des autorités actuelles de la Transition aux prochaines élections pourrait s'analyser comme une volonté de confiscation du pouvoir politique.

Concernant les circonscriptions électorales, l'article 167 de la nouvelle Loi dit que pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale, les circonscriptions électorales sont les cercles et les Communes du District de Bamako. Le CNT a maintenu le cercle en tant que circonscription électorale des députés à l'Assemblée nationale, Conformément à l'article 1 de la Loi n°02-010/ du 05 mars 2002, portant Loi organique fixant le nombre, les conditions d'éligibilité, le régime des inéligibilités et des incompatibilités, les conditions de remplacement des membres de l'Assemblée Nationale en cas de vacance de siège, leurs indemnités et déterminant les conditions de la délégation de vote, le nombre des députés à l'Assemblée Nationale est fixé à cent quarante-sept (147). La répartition des députés entre les cercles et les communes du District de Bamako est faite sur la base du recensement administratif de 1996 à raison d'un député par fraction de 60.000 habitants. (...). La répartition des députés entre les cercles et les communes du District de Bamako est fixée conformément au tableau annexé à ladite Loi. Il faut rappeler que la Loi n°2012-018/ du 02 mars 2012 a créé onze (11) nouveaux cercles en République du

Mali. Il s'agit des cercles de Taoudénit, Foulba, Achouratt, Al-Ourché, Araouane et Bou-Djébéha (région de Taoudénit) ; Almoustrat (région de Gao) ; Anderamboukane, Inékar et Tidermène (région de Ménaka) et Achibogo (région de Kidal). Par contre, les cercles des régions du Sud n'ont pas été créés à ce jour.

A ce niveau, la MODELE considère qu'une loi ordinaire comme la loi électorale ne saurait supplanter une loi organique et que les cercles, des 19 régions créées suivant la Loi n°2012-017/ du 02 mars 2012, doivent être opérationnalisés pour leur permettre de prendre part aux élections législatives de fin de Transition. Au vu du contexte postélectoral de 2020 et des recommandations des Assises Nationales de la Refondation (ANR), la MODELE MALI note, en guise de conclusion, que les changements majeurs attendus dans le cadre de la prévention des crises électorales en République du Mali n'ont pas été pris en compte dans la Loi N°2022-019 du 24 juin 2022 portant Loi électorale.

Aussi, des actes forts comme la fin du nomadisme politique en cours de mandat, la révision des compétences de la Cour Constitutionnelle en matière électorale, la mise en place d'un organe unique et indépendant de gestion des élections ainsi que la mise en place d'un mécanisme de contrôle et de plafonnement des dépenses de campagne électorale (pourtant prévu dans le projet initial) ont été occultés. Avec plus de 20 mois de transition, regrette la MODELE, les Autorités n'ont pas pu mener les réformes profondes qui impliquent, la relecture de la Constitution du 25 février 1992, la relecture de la Loi n°02-010/ du 05 mars 2002 portant Loi organique fixant le nombre, les conditions d'éligibilité, le régime des inéligibilités et des incompatibilités, les conditions de remplacement des membres de l'Assemblée Nationale en cas de vacance de siège, leurs indemnités et déterminant les conditions de la délégation de vote, la relecture de la Charte des partis politiques. Sans oublier la nécessité du découpage territorial avec les 19 régions créées en 2012.

Aussi invite-t-elle les autorités de la Transition à prioriser le consensus politique pour le retour à l'ordre constitutionnel dans les meilleurs délais.

■ Yama DIALLO

Retour à l'ordre constitutionnel : Le chronogramme électoral approuvé par la classe politique

Le gouvernement de Dr Choguel Kokalla Maïga a enfin proposé un chronogramme détaillé des élections. Ledit chronogramme, certainement soumis à la CEDEAO, a été présenté aux partis politiques et à la société civile malienne, le mardi 28 juin 2022. C'était sous la houlette du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, en compagnie de son collègue de la Refondation, chargé des Relations avec les Institutions et celui délégué auprès du Premier ministre, chargé des Réformes politiques et institutionnelles.



Le gouvernement et la classe politique se sont retrouvés autour de la table de discussions, le mardi 28 juin 2022. A l'entame de ses propos, le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation a indiqué que conformément aux orientations du Président de la Transition, « les plus hautes autorités de notre pays ont toujours fait de l'inclusivité et de la co-construction le pilier de toutes les démarches devant aboutir à des réformes politiques et institutionnelles consensuelles pendant la Transition, avec pour preuve la tenue des assises nationales de la refondation ».

Ces concertations en cours, selon le Colonel Abdoulaye Maïga, s'inscrivent dans la dynamique de retrouver un large consensus afin d'organiser des élections apaisées. Même si certains politiques estiment qu'ils sont laissés de côté, le ministre Maïga a précisé que « la classe politique malienne a toujours été consultée chaque fois que les questions électorales et les réformes institutionnelles sont débattues ».

Au cours de la rencontre, les ministres Abdoulaye Maïga, Ibrahim Ikassa Maïga et Fatoumata Sékou Dicko ont présenté le

chronogramme électoral à la classe politique. « Afin d'assurer les meilleures conditions d'organisation d'élections transparentes, crédibles et apaisées ainsi que la réalisation des réformes politiques et institutionnelles répondant aux aspirations des Maliens, un dispositif de suivi du chronogramme impliquant la communauté internationale a été créé par arrêté interministériel. Ce dispositif sera présenté avant la fin de notre rencontre », a précisé le Lieutenant-colonel Abdoulaye Maïga, qui a ajouté que « le contexte national et international nous exige plus d'anticipation, d'écoute et de participation ».

Il a ainsi promis de convier le plus régulièrement possible, au moins une fois par mois, la classe politique pour les échanges. « Nous ne ménagerons aucun effort pour maintenir cette dynamique tout au long de la Transition. Je suis persuadé que vous ne ménagerez aucun effort pour nous permettre de nous engager résolument vers l'organisation d'élections transparentes, crédibles et apaisées », a-t-il rassuré.

Le chronogramme

Le gouvernement a fait une présentation du chronogramme à la classe politique au cours

de cette rencontre. Concernant le référendum constitutionnel, il est prévu : examen et adoption du projet de loi référendaire par le conseil des ministres en novembre 2022 ; Transmission du projet de loi référendaire au Conseil National de Transition en novembre 2022 ; adoption du projet de loi référendaire par le Conseil National de Transition en novembre 2022 ; convocation du collège électoral en février 2023 ; campagne référendaire en mars 2023 ; déroulement du scrutin en mars 2023 ; promulgation de la loi adoptée par le référendum par décret du président de la Transition dès la proclamation des résultats définitifs du référendum par la Cour Constitutionnelle..

En ce qui concerne les élections des conseillers des collectivités territoriales, la convocation est prévue pour mars 2023 ; la campagne électorale et le déroulement du scrutin en juin 2023.

Quant aux élections des députés à l'Assemblée Nationale : la convocation du collège électoral en juillet 2023 ; la campagne électorale octobre 2023 ; le déroulement du 1er tour en octobre 2023 ; la campagne électorale pour le second tour en novembre 2023 ; le déroulement du 2ème tour en novembre 2023.

Pour l'élection du président de la République, la convocation du collège est prévue pour octobre 2023 ; la campagne électorale du 1er tour prévue en janvier 2023 ; le déroulement du 1er tour en février 2024 ; la campagne électorale du 2ème tour en février 2024 et le déroulement du second tour pour février 2024. Il faut préciser que nombreux sont les politiques et les acteurs de la société civile qui ont approuvé le chronogramme.

Boureïma Guindo
Source: LE PAYS

2ème session budgétaire de la Mairie du District de Bamako : Un budget révisé de 76,6 milliards de nos francs

La Mairie du District de Bamako a organisé sa 2ème session budgétaire de l'exercice de l'année 2022, le jeudi 23 juin 2022 dans la salle de réunion de ladite mairie. Occasion pour la 1ère adjointe au Maire, Mme Camara Fatoumata Traoré, d'indiquer qu'ils seront confrontés aux risques d'inondations à Bamako bientôt et que des dispositions seront prises par les services techniques pour parer à toutes éventualités.

La présidente de la session, Camara Fatoumata Traoré, non moins 1ère adjointe au Maire du District de Bamako, a rappelé que cette session a été consacrée principalement à l'examen et à l'adoption du budget additionnel au titre de l'exercice 2022. À l'en croire, 5 points étaient à l'ordre du jour, à savoir, la lecture et adoption du PV de la 1ère session ordinaire 2022, la situation financière de la mairie du district, l'examen et adoption du budget additionnel exercice 2022, le point de la situation d'assainissement, de balayage

et de curage des caniveaux de la ville, et l'adoption du plan triennal de formation du personnel. Et d'ajouter que la tenue régulière de ces sessions est un indicateur indispensable de mesures de performance en matière de gouvernance locale.

Pour Mme Camara, chaque session est une occasion de faire le point de la gestion courante et d'informer le conseil de la conduite de la mission confiée. «Il est à noter que l'exécution du budget 2022 se fait dans un contexte difficile. Le budget additionnel est établi et voté

dans les mêmes formes que le budget primitif. Il est appuyé du compte administratif et du compte de gestion. Le budget primitif est de 64 026 475 771 francs CFA, le budget additionnel est de 12 585 245 499 francs CFA et le montant total du budget révisé ajusté est de 76 611 721 270 francs CFA. Au delà de cet exercice, nous serons confrontés aux risques d'inondations dans la ville de Bamako bientôt et pour lesquels nous allons examiner les dispositions prises par les services techniques pour parer à toutes éventualités» a-t-elle expliqué.

Pour elle, les dispositions préventives sont de la responsabilité collective du Conseil du District de Bamako. Dans le cadre du renforcement de capacités des agents de la Mairie du District de Bamako, estime-t-elle, ils examineront aussi, au cours de la présente session, le plan triennal de formation. Son exécution permettra, sans aucun doute, explique-t-elle, de rendre plus performant les rendements des agents dans un contexte où la mairie a besoin d'améliorer ses ressources pour faire face aux charges liées à ses compétences.

Parlant de l'éducation, la présidente de la session indiquera que les examens de fin d'année des différents établissements scolaires ont débuté. Avant d'espérer qu'ils se dérouleront dans un climat cordial et apaisé. «Vos décisions et vos éclairages permettront au bureau municipal et à l'ensemble de la mairie du district d'accomplir ses missions, au service des populations de notre cité. Je demeure convaincu que la vitalité des débats et l'engagement des conseillers que vous êtes vont encore se manifester à l'occasion de cette assise» a-t-elle conclu.

Abréhima GNISSAMA
Source : Mali Horizon



Fête de la Tabaski : Sous le sceau de la vie chère

A quelques jours de la fête de Tabaski, les marchés, ateliers de couture et salons de coiffure ne désemplassent pas. Les gares routières sont bondées par les clients qui cherchent tous à fêter auprès de leurs proches.

Cette année, le prix des articles, des habits, des chaussures, a connu une véritable hausse. Il en est de même du secteur alimentaire de première nécessité. Si l'embargo contre le Mali est pointé du doigt, la crise mondiale en est aussi la cause.

Les préoccupations majeures de plusieurs chefs de famille sont l'achat de mouton de sacrifice et des habits pour les enfants. Dans les ateliers de couture, les femmes ont très hâte de voir leurs habits finir car plusieurs partent fêter dans leurs familles respectives, généralement en dehors de Bamako.

Dans le grand marché de Bamako, tous les articles sont disponibles et les clients ne manquent pas, sauf que la situation économique les oblige à faire des concessions.

Le prix du mouton est très en hausse cette

année. « Cette année, plusieurs chefs de famille risquent de fêter sans égorgement de mouton. Car dans les parcs à bétails, en cette veille de la fête de Tabaski, les prix varient entre 70.000 mille F CFA et 400.000 mille F CFA. Les prix des produits de première nécessité ont flambé », fait remarquer un certain Moussa Traoré. Qui prévient : « Nous risquons de cotiser et d'acheter un bœuf pour égorgement comme on le fait pendant la fête de Ramadan. »

Pour Koro Touré, la seule obligation est de se consacrer aux enfants. « Dans les différents marchés, tout est disponible, que ce soient les habits et les chaussures qui sont très chers. Les chefs de famille n'ont pas d'argent à cause de la situation du pays. Pour cette année, seuls les enfants sont prioritaires », a-t-il

pesté.

Plusieurs vendeurs sont conscients que cette année il n'y a vraiment pas de marchés, car la vie est chère. « Tout le monde crie au secours. On espère que d'ici l'année prochaine, la situation changera », se console-t-il.

Dans les gares routières, les tickets de voyage sont presque tous réservés, car à deux jours de la fête, le prix augmente pour toutes les régions. Une véritable aubaine pour les convoyeurs. Toutefois, l'augmentation du prix des carburants aura forcément un impact net sur les bénéficiaires.

Hawa Traoré
Source : Le Soft



Blanchiment de capitaux, terrorisme : Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats ivoiriens fait des précisions sur les échanges avec la mission du FMI

« L'Ordre fait fermement valoir que les Avocats n'ont jamais entendu s'opposer au déroulement du processus de l'évaluation mutuelle du dispositif de la Côte d'Ivoire pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Comme évoqué dans un journal en ligne... » a déclaré Me Mentenon Claude, bâtonnier de l'ordre des avocats de Côte d'Ivoire. Il s'exprimait au cours d'une conférence de presse qu'il a animée ce mardi 28 juin 2022 au siège de leur institution à Abidjan-Les deux Plateaux.

Des faits, une équipe d'évaluation du Fonds monétaire international (FMI) était en Côte d'Ivoire pour évaluer le dispositif de Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), conformément aux recommandations du Groupe d'actions financières (GAFI). Ainsi, plusieurs hauts responsables de structures gouvernementales et non gouvernementales ont été entendus. Il s'agit notamment des patrons du Trésor ivoirien, des banques, des ONG, de la Chambre des Notaires, des patrons de la Police, de la Direction de l'Information et des traces technologiques (DITT) de Côte d'Ivoire qui se sont soumis au cycle de l'évaluation mutuelle de son dispositif de LBC/FT. C'est autour de l'ordre des avocats de Côte d'Ivoire qu'il y a un Couac.

Le bâtonnier de l'ordre des avocats de Côte d'Ivoire a indiqué que c'est le choix du réceptif hôtelier, Mövenpick Hôtel situé à Abidjan-Plateau qui n'était pas du goût de l'ordre des avocats d'autant plus " qu'il ne ressort d'aucun document du processus, la mention de ce que la mission des experts du Fonds Monétaire International devrait se confiner dans un hôtel de la place pour recevoir toutes les parties prenantes." a mentionné Me Mentenon Claude.

En outre, fort de ces observations et des prin-



cipes fondamentaux gouvernant l'exercice de leur profession, Monsieur le Bâtonnier a, selon ses termes par une correspondance en date du 21 Juin 2022 adressée à Monsieur le Président de la CENTIF, confirmé l'intérêt des Avocats à l'évaluation du dispositif national de la LBC/FT en rappelant la participation de l'Ordre des Avocats aux différentes étapes du processus, non sans indiquer que plusieurs points importants relevant de leur législation spécifique sur le secret professionnel, le manie- ment des fonds clients par la Caisse Autonome de Règlement Pécuniaire (CARPA), ne man- querait pas d'interroger sur l'aménagement du dispositif actuel.

À en croire Me Mentenon Claude, en tout état de cause, par souci de bonne cohérence et fi- dèle à sa démarche, l'Ordre des Avocats a expressément indiqué sa disposition à participer au processus d'évaluation en rejetant les al- légations précédemment tirées des raisons de sécurité conformément aux règles de voyage des fonctionnaires du FMI, de mobilité, de ges- tion de temps, de situation géographique en conformité avec les standards du FMI, en fai-

sant remarquer que dès lors qu'en dépit des raisons occultes de sécurité, cette délégation avait tout de même effectué le déplacement en Côte d'Ivoire plutôt que de s'en abstenir, elle ne pouvait valablement rechigner à se dé- placer à l'intérieur de la ville d'Abidjan, pour l'évaluation de l'Ordre des Avocats et les Avocats pourtant annoncées « in situ ».

En définitive, les échanges qui se sont pour- suivis entre l'Ordre des Avocats et la CENTIF, élargies à certaines âmes de bonne volonté du secteur judiciaire que proches de la Primature, ont abouti à la tenue le 24 juin 2022 par vi- déoconférence d'une évaluation entre les membres de la mission du FMI installés à l'hôtel Movenpick et le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats assisté de deux (02) Avocats ti- tulaires de cabinets pour leur part, demeurant au siège social du Barreau sis aux II Plateaux et non au Movenpick, comme évoqué dans la correspondance de la CENTIF du 30 mai 2022.

Cyprien K.

Source : news.abidjan.net

Juin, mois de l'Enfant : Comment en faire une période qui soit utile à cette tranche d'âge ?

Le chef d'État sénégalais Macky Sall se livre sur sa rencontre avec Vladimir Poutine le 3 juin et fait le point sur la situation alimentaire et politique de l'Afrique.

Dommage de n'en parler seulement que maintenant. C'est-à-dire, à la fin de la période consacrée à ces anges que sont les enfants ! oui, un auteur l'a dit : « tous les enfants du monde se ressemblent. Ce sont des anges. Dommage qu'ils changent. » Mais, en vérité, serait-ce eux qui changent ou nous qui les changeons ? Eux qui sont des êtres parfaitement innocents, fragiles et vulnérables ? Eux qui ne demandent qu'à être aimés, éduqués, formés et protégés ? Méditons !

Le peu de jours qui restent avant la fin du mois de juin, sont loin de suffire pour aborder ce sujet, dans toutes ses dimensions. Loin s'en faut ! Mais, n'est-ce-pas, qu'il faut toujours commencer quelque part, comme le dit l'adage ? C'est ce que nous voulons amorcer ici, convaincus qu'il y a beaucoup à en dire, pour ne pas dire qu'il s'agit d'une thématique aux modules illimités. Nous en ferons bon usage en abordant aussi régulièrement que possible, le sujet. Cela, même en dehors du mois fixé par les instances onusiennes qui, de par leur dédicace à l'enfance, témoignent du plus grand intérêt qu'il mérite qu'on lui accorde, à l'échelle planétaire.

La raison est simple qui explique cela : nous n'avons rien de plus précieux au monde que ces enfants ! Ils sont notre avenir, celui de notre pays. Ils sont aussi l'avenir des nations à travers le monde et au final, nous en arrivons à définir l'enfant comme étant le véritable avenir de l'humanité.

En conséquence de tout ceci, nous insistons pour redire encore une fois, que nous devons nous préoccuper de lui donner une bonne éducation, une bonne formation ; de le protéger, de l'encadrer, pour en faire le futur bon citoyen qui a l'amour du travail bien fait et le sens civique nécessaire, pour servir correctement son pays.

Cela va nous conduire à aborder successivement de nombreux aspects portant sur la situation de l'enfant dans la vie courante. Celui auquel nous allons nous consacrer, pour ce



premier jet, va porter sur ce que cet enfant devient pendant les vacances scolaires.

Là, les chemins se diversifient. Chacun d'eux vit un sort qui lui est propre, en fonction des circonstances, du cadre de vie, des opportunités et de la situation spécifique qui est la sienne. Au même titre que l'adulte, un enfant n'est jamais l'égal d'un autre en termes de chance dans la vie. C'est le contraire qui surprend. L'égalité des sorts n'étant jamais une règle, les êtres humains ne sont pas logés à la même enseigne.

Pour certains, les parents ont les moyens de les choyer. Ils leur offrent des vacances agréables en les faisant voyager, ce qui leur procure des avantages certains, au-delà du simple dépaysement.

Pour d'autres, tout est statique. Ils ne vont nulle part et passent le temps à s'ennuyer. C'est dans ces circonstances qu'ils s'inventent des occupations, bonnes ou mauvaises, selon des choix propres ou les influences subies.

Une troisième frange d'enfants existe qui vit une pénibilité évidente ou sournoise, selon qu'ils manquent de soutien familial ou qu'ils sont placés en tutorat non écrit, dont le contenu est vicié à dessein par celui qui en assure la charge. Cette situation se traduit par des privations de tous ordres ou des sévices corporels, des violences verbales, des humiliations, des viols et tout le reste de compor-

tements abjects. Cela a des incidences certaines et profondes sur le développement moral, psychologique, affectif ou physique de l'enfant.

A cette catégorie de victimes, on réserve les corvées les plus dures. Parmi eux, on en voit qui font office de coursiers, revendeurs, etc. Ils sont assujettis à accomplir des tâches harassantes, ingrates et viles. Ces enfants sont des forçats, des objets, à qui on n'accorde aucun droit, dont on jouit sans limite et sans aucun souci de préservation de leur dignité.

C'est à ceux-ci que nous pensons : ceux qui souffrent en silence ; qui vivent un martyr sans rémission, dans la rue ou dans des familles d'accueil ; ceux qui sont exposés aux risques d'accident de la circulation, du fait de jeux incontrôlés ou de corvées sans limite. C'est pour eux, cette supplique et cette plainte.

Parlons-en et demandons-nous, comment les sortir de ce guépier qui compromet leur avenir ? Qu'ont-ils fait pour mériter ce sort, lamentable et injuste ?

Posons-nous ces questions et tentons d'y répondre comme il se doit. Il y va de l'avenir de l'enfant, du nôtre pour mieux dire. Tout ce qui le concerne doit nous intéresser, au plus haut point !

Source : GuinéeNews

FC BARCELONE- MERCATO : Le Barça prêt à abandonner Lewandowski ?

Honorée par la présence du Premier ministre Docteur Choguel Kokalla Maïga, la finale de la 61ème édition de la Coupe du Mali de football disputée le samedi 25 juin au Stade Modibo Keita a été remportée par le Djoliba AC, vainqueur 2 -0 sur l'AS Réal. Les Rouges rejoignent ainsi les Blancs de Bamako avec désormais 20 Coupes du Mali remportées pour chacun des deux clubs rivaux de la capitale.

A lors que le FC Barcelone et Robert Lewandowski lui-même font le forcing depuis plusieurs semaines pour acter le transfert du polonais vers la Catalogne, le Bayern ne lâche rien et demande une somme qui pourrait faire capoter les négociations. Les Bavarois réclament 60 millions pour Robert Lewandowski. Le FC Barcelone avait tablé

sur 30 millions au début du projet et avait progressivement augmenté son enveloppe jusqu'à proposer un peu moins de 50 millions au Bayern Munich. Les Allemands refusent encore et ont fixé leur prix.

Le Barça refuse de déboursier une telle somme selon Radio Cat. Même en vendant De Jong ou en activant les leviers financiers, le board ca-

tan estime que la somme est bien trop élevée pour un joueur de 34 ans en fin de contrat dans un an et ne veut pas refaire les mêmes erreurs que sous le mandant de Bartomeu.

« J'AI DES DOUTES, IL LUI RESTE PEUT-ÊTRE DEUX ANS »

Même Ronald Koeman s'est exprimé sur le sujet. L'ancien coach et joueur blaugrana était parti sur une rupture amère, mais va tout de même dans le sens des dirigeants. « J'ai des doutes sur le fait de payer 50 ou 60 millions pour un joueur, en plus du salaire. Il lui reste peut-être deux ans à jouer. Moi, je me poserais des questions ! » a déclaré le Néerlandais.

Hier Xavi quittait la réunion avec Laporta en étant triste, le coach a peut-être compris qu'il n'aurait finalement pas le mercato qu'il espérait.

Source : butfootballclub





Bélier (21 mars - 19 avril)

Coach dans l'âme, Mars va démontrer aujourd'hui toute son efficacité afin de booster votre carrière. Coopératif, souple, vous parviendrez à vous adapter, sans le moindre souci, aux nouvelles consignes de l'entreprise dans laquelle vous travaillez.

Votre savoir-faire vaut de l'or ! Inutile d'en douter... D'ailleurs, vous n'en douterez pas... Ami Bélier, en voici une preuve : vous dormirez d'un sommeil profond, car vous serez parvenu à rétablir l'équilibre entre additions et soustractions.



Taureau (20 avril - 19 mai)

L'activité est harassante. Vous travaillez d'arrache-pied. En aidant les collègues, vous perdez votre temps. Faites suffisamment de pauses. Elles vous aideront à reprendre pied. Le stress est en effet très dérangeant. Vous ne le supportez pas bien.

Les finances ne sont pas au beau fixe. Elles vont et viennent. Il y a très peu d'économies. Le salaire fond dans des dépenses pour des gadgets. Un coup de coeur peut aggraver la situation. La prudence est de rigueur.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Créativité et imagination vous aident au mieux aujourd'hui. Le parfait trigone Lune/Neptune prend place dans le domaine professionnel, et l'intuition est également un bel atout. Consommez à volonté, sans aucune modération, c'est offert sur un plateau !

Vous faites preuve d'un contrôle remarquable, et montrez même une habileté dans ce domaine dont vous ne vous sentiez pas capable ! Il se peut que des responsabilités financières vous soient attribuées, vous dévoilez des qualités insoupçonnées !



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Au bureau, vous accomplissez des miracles ! Les efforts sont payants, vous ne vous ménagez pas. Pour vous faire remarquer de vos supérieurs, vous êtes prêt à passer énormément de temps au travail, même si la fatigue gagne du terrain. Levez le pied !

Votre budget s'équilibre. Vous surveillez vos charges comme le lait sur le feu. Si, vous gardez un oeil sur vos comptes, cela ne vous empêche pas de vous faire plaisir avec une petite séance shopping ou un petit resto, surtout si vous restez vigilant.



Lion (22 juillet - 23 août)

Professionnellement parlant, vous serez impatient de prendre votre envol... Mais, à l'image de cet environnement estival, vous allez subir des coups de chaud et de froid ! Certains collègues n'apprécieront pas du tout de vous voir faire la course en tête...

Vous profiterez du sextile Mars-Saturne pour étudier les options financières qui s'ouvriront à vous. Satisfait d'avoir de l'argent, vous aurez une pensée pour ceux qui sont dans le besoin... Vous donnerez toujours une pièce ou deux à un SDF.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Il faut exécuter les tâches que l'on vous demande. Vous suivez les consignes. Les relations avec vos collègues sont calmes. Votre attitude y contribue pour beaucoup. On vous aime pour votre sens de l'organisation. Mais restez ferme avec un collègue !

Votre famille peut vous apporter un soutien important ! Ne le refusez pas ! Même si votre ego est blessé, acceptez cet apport. Il peut se présenter sous forme de cadeaux ou de dons ! Malgré le train de vie dépensier, vous êtes à l'abri de tracas financiers.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

La conjonction Mercure/Soleil apporte une belle clairvoyance en vous-même, par rapport à votre travail. Vous pourriez avoir une prise de conscience importante, qui remettrait en cause, ou pas, votre job actuel. Mais c'est bénéfique, quoi qu'il arrive.

Vous pourriez recevoir une bonne nouvelle concernant vos finances, et ça vous met de bonne humeur. Une nouvelle sans doute liée à votre travail, comme une augmentation, une indemnité, ou pourquoi pas une promotion ! En tout cas, vous êtes content !



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Cher natif, sans effort, vous ne pourrez pas grimper les échelons, vous en prenez conscience et ça vous motive encore plus. Une certaine dynamique permet à votre situation professionnelle de pouvoir évoluer. Vous recevez de bonnes nouvelles.

Aujourd'hui, ami Scorpion vous activez votre réseau de relations, sait-on jamais, peut-être que certains pourraient vous donner quelques petits tuyaux intéressants pour gagner un peu d'argent. Vous redoublez de vigilance avec les dépenses.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

La pression va diminuer d'un cran au bureau. La Lune se montrera beaucoup plus présente dans votre signe, et tout particulièrement dans l'ascension de votre carrière. Ami Sagittaire, son action sera bien plus forte qu'un simple coup de pouce...

Ami Sagittaire, ce 1er juillet 2020 sera une date en or ! En effet, vous aurez de la chance dans tous les secteurs qui toucheront de près ou de loin à l'argent : jeux, négociations, dividendes, salaire, etc. Cela ne durera qu'une journée !



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Vous espérez gravir des échelons. Une tâche importante est en cours. Elle nécessite une concentration. Vous adorez relever ce challenge. Votre activité peut préparer un gros travail. L'appui d'un chef est puissant. Votre conscience professionnelle lui plaît.

Un projet sérieux vous anime ! Il a un lien avec le logement. Vous désirez économiser pour le concrétiser. En attendant, le salaire s'envole dans différentes dépenses. Elles sont liées à des gadgets. Votre voiture peut entraîner des réparations !



Verseau (20 janvier - 19 février)

La situation professionnelle semble s'éclaircir. Peut-être étiez-vous en attente de certaines décisions, vous pourriez avoir des nouvelles. Le temps est venu de clarifier une situation laissée en suspens, elle pourrait aboutir. Il n'en tient qu'à vous !

La chance vous sourit, vous pourriez peut-être tenter un ticket de loto, qui sait ? Pour gagner, il faut jouer de temps en temps, et vous pourriez avoir des petits coups du destin bien agréables ! Profitez-en, mais avec modération, tout abus est dangereux !



Poisson (19 février - 21 mars)

Vos idées sont appréciées et reconnues, mais attention, ami Poissons, votre succès pourrait attirer des petites jalousies professionnelles. Pour défendre vos intérêts, vous pourriez élever la voix, et votre réussite pourrait être entachée. Une opportunité se présente, vous avez la possibilité de faire rentrer de l'argent. Soyez attentif, cher Poissons, vous ne pouvez passer à côté de cette aubaine. Aujourd'hui vous avez de la chance, autant sauter sur l'occasion. Merci les astres !



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23